Communiqué de presse
Paris, le 10 décembre 2018

Racine sur le LBO du groupe Malherbe

Racine a conseillé les fondateurs du groupe Malherbe (CA 2018, 315 M€) ainsi que les fonds sortants dans le cadre d'un LBO avec prise de participation d'un pool de sept investisseurs. Les fondateurs conservent la majorité du capital de l'entreprise.

Le groupe Malherbe est l'un des leaders français du transport de marchandises en France présent dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la distribution. Le groupe a fait appel, dans le cadre de son investissement financier, à plusieurs investisseurs, incluant notamment, Arkéa Capital Managers, UNEXO et SOCADIF (groupe Crédit Agricole), BNP Paribas Développement et Bpifrance.

Siparex et NCI, deux groupes de capital investissement, cèdent quant à eux leur participation à l'occasion de cette opération.

En conservant leur majorité au capital, les fondateurs du groupe Malherbe entendent poursuivre leur stratégie de développement portée aussi bien par une croissance organique et par une stratégie de partenariat et de croissance externe à l'image de l'acquisition du groupe Bernard en 2017.

Dans le cadre de cette opération, l'équipe Racine était menée par:

- Sylvain Bergès, Associé
- Maud Bakouche, Associée, Alexia Ruleta, Counsel, Caroline Hazout-Nakache, Avocat, et Nicolas Lévêque, juriste, sur les aspects corporate
- Barna Evva, Associé, Polina Bogoyavlenskaya et Edern Lagadec, Avocats sur les aspects de financement
- Xavier Rollet et Fabrice Rymarz, Associés et Quentin Cournot, Avocat sur les aspects fiscaux
- Sarah Usunier, Associée, et Guillaume Thuleau, Counsel sur les aspects de droit social

Les investisseurs étaient conseillés par le cabinet Apollo avec Guillaume de Ternay.

Les banques étaient conseillées par le cabinet Hogan Lovells, avec Sabine Bironneau, Associée, Stéphanie Bigo et Gaétan Dupin, Avocats.

A propos de Racine :
RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit 200 avocats et juristes, répartis au sein de 7 bureaux : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Bruxelles.
RACINE se caractérise par une approche « full service » en droit des affaires en conseil et contentieux.
Ses avocats, impliqués et pragmatiques, accompagnent les clients en leur apportant des solutions innovantes dans leur activité au quotidien, l'accompagnement des projets stratégiques et la gestion des crises. Ils s'attachent à la construction de relations de partenariats solides et durables avec les clients.
RACINE intervient pour des entreprises, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que des collectivités publiques.
Le cabinet a développé une expertise particulière des secteurs que sont le luxe, les médias, l'immobilier, l'agroalimentaire et la distribution.
RACINE est membre du réseau international d'avocats TAGLaw et du réseau OMNIA. Le cabinet entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.